

Nord vaudois

Jugée indésirable, une échelle à chat fait débat à Romainmôtier

Aménagement
Créé par Jan Reymond, l'escalier en colimaçon ne plaît pas à la Fondation de Romainmôtier, propriétaire de l'appartement donnant sur la cour du Cloître. Elle exige son retrait. L'artiste fait de la résistance

Vincent Maendly

Haute de 4,60 mètres, en noyer, chêne et acier avec main courante, l'échelle en colimaçon fait quatre révolutions autour de son axe. Elle fait surtout le bonheur d'Eliott, le chat de Delphine André, qui peut ainsi musarder dehors à sa guise. Ce bel objet, installé le Vendredi-Saint, est au cœur d'une polémique à Romainmôtier. Car l'appartement de Delphine André et de son compagnon, l'artiste Jan Reymond, qui a construit l'échelle à chat, est niché au deuxième étage de la Porterie et donne sur la cour du Cloître ultraprotégée de l'abbatiale clunisienne. Le 31 mars, la Fondation de Romainmôtier, propriétaire des lieux, a ainsi ordonné par l'entremise de son avocat le retrait de l'installation «dans les dix jours».

C'est le quatrième soubresaut d'une bisbille qui trouve sa source au printemps 2014. Pensant que ça ne poserait aucun problème, Jan Reymond arrime à la façade de la bâtisse une première version de l'échelle à chat. Mais de préalables accords oraux obtenus çà et là du bout des lèvres ne sont pas confirmés. La décision officielle du comité de la fondation tombe comme un couperet: aux orties, l'échelle à chat! Le couple s'exécute mais ne désespère pas. Echanges de courriers, réunions et séance de conciliation devant la préfecture n'aboutissent pas. Secrètement, Jan Reymond construit alors une nouvelle échelle à chat, avec un bois «qui s'intègre encore mieux dans le bâti existant», et la fixe nuitamment il y a quinze jours. «Le matin, on entendait depuis notre fenêtre les passants se réjouir que l'échelle soit de nouveau là.»

«Ne pas muséifier ce lieu»

Tenace, Jan Reymond assume avoir procédé à la hussarde, mais veut susciter un débat qui dépasse le seul confort du mistigri. «La Fondation a dans ses buts statutaires l'encouragement de toute initiative tendant à créer dans les

édifices restaurés un centre de vie civique, sociale et artistique, et non pas de les muséifier. Mon échelle à chat est appréciée par la population: 800 personnes - dont certains membres de la Fondation - ont signé une pétition pour son maintien. Des gens sont même venus expressément à Romainmôtier pour la voir», argue l'artiste, dont l'œuvre singulière a été aperçue dans l'émission *Passe-moi les jumelles* que la RTS lui a consacré l'année dernière.

«Des personnes sont même venues expressément à Romainmôtier pour voir l'échelle»

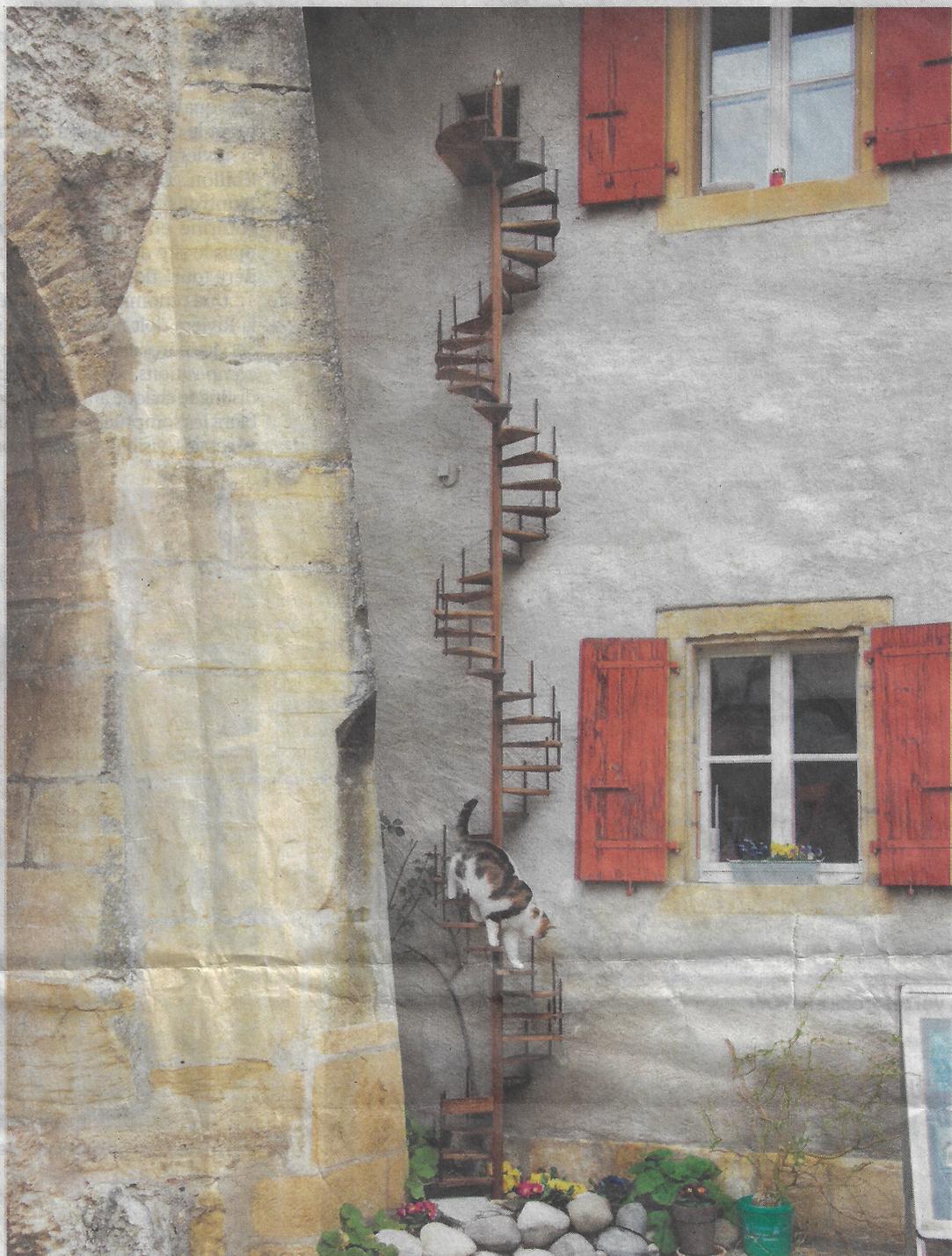


Jan Reymond
Créateur de l'échelle du chat «Eliott»

Autant dire que la Fondation de Romainmôtier juge «déplaisante et très agaçante» cette méthode du fait accompli. Contacté, son président, Olivier Grandjean, renvoie au secrétaire général, Olivier Mottier. Celui-ci justifie l'intransigeance du comité: «La démarche artistique de Jan Reymond, qui n'a fait l'objet d'aucune autorisation de quelque ordre que ce soit, fait fi du caractère historique et culturel de ce monument classé d'importance nationale dont nous sommes les garants. Nous avons analysé la demande de Delphine André et ne sommes pas entrés en matière. Une échelle à chat ici, ça ne peut tout simplement pas matcher. En imaginerait-on une sur la façade du château Chillon?» La décision est «irrévocable», dit-il en soulignant que le couple s'était «engagé par écrit à renoncer à son projet».

Olivier Mottier rappelle en outre que la Fondation ne met pas sous cloche la cour du Cloître, mais anime les lieux en accueillant des expositions et des manifestations telles que la Foire du livre, par exemple. La pétition de 800 signatures n'émeut guère le secrétaire de la fondation. «C'est naturel, il y a un aspect émotionnel du fait que cela concerne un chat», commente-t-il.

Les deux parties campant sur leurs positions, Eliott profite pour l'heure des températures printanières en toute autonomie.



Le chat «Eliott» dispose de son échelle particulière depuis le 25 mars. PATRICK MARTIN

La Municipalité ne veut pas interférer

● Le syndic, Fabrice de Icco, fait montre d'une prudence de Sioux au sujet de l'échelle à chat. «Ce type d'installation est dispensé de mise à l'enquête, mais doit faire l'objet d'une autorisation de la Municipalité, qui n'a pas été sollicitée. Nous n'allons pas interférer dans une procédure qui concerne à ce stade un locataire et un propriétaire.» La demande officielle devrait être

appuyée par le propriétaire, la Fondation de Romainmôtier, mais comme celle-ci condamne l'initiative de son locataire...

Créée en 1968, la fondation veille à la préservation du patrimoine clunisien du village et au maintien d'un cadre historique et culturel autour de l'abbatiale. Elle est propriétaire de plusieurs édifices: la Porterie, l'ancienne Grange carrée, la tour

Saint-Georges et la Galerie de la Cour. La fondation a déjà investi plus de 800 000 francs dans la rénovation des monuments grâce au soutien de mécènes privés et publics. En matière d'animations, la gestion de la cour du Cloître est réglée dans une convention liant la fondation, la Commune, le Canton, la paroisse et les autres propriétaires privés.